



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE**



Rapport de S.M le Roi Mohammed VI , Président du Comité Al Qods, au 9ème Sommet de l'OCl

"Louange à Dieu,

Que la prière et la paix soient sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons
Majestés, Excellences, Altesses, Messieurs

1) Evénements douloureux de Palestine :

A la suite des événements douloureux et regrettables qu'ont connus les régions de l'autonomie palestinienne après les actes barbares perpétrés par les forces d'occupation israéliennes à l'encontre des civils sans armes parmi les fils du peuple palestinien, le comité Al Qods a condamné, dans un communiqué, les tentatives visant à porter atteinte aux lieux saints des musulmans et à heurter leurs sentiments, ainsi que le recours aux moyens d'exterminations, appelant la communauté internationale à assumer pleinement sa responsabilité dans la protection du peuple palestinien.

La présidence du comité Al Qods a mis en garde contre les dangers de la suspension du processus de paix au Moyen Orient et de ses répercussions qui pourraient entraîner la région dans une spirale de violence et dans l'inconnu, réitérant son appel à toutes les personnes éprises de paix afin qu'elles oeuvrent en commun pour l'émergence d'une nouvelle réalité marquée par la coexistence et la stabilité.

2) 17-ème session du comité Al Qods:

Le comité Al Qods a poursuivi son action persévérante pour la préservation de la ville d'Al Qods et de son cachet historique, civilisationnel et religieux. Lors de sa 17-ème session, tenue à Casablanca, sous la présidence de Feu SM le Roi Hassan II, les 29 et 30 juillet 1998, le comité Al Qods avait adopté des recommandations réitérant l'attachement au droit islamique sur la ville sainte et appelant à oeuvrer par tous les moyens pour mettre fin à l'occupation, préserver l'ensemble de ses lieux saints et renforcer la résistance de ses fils face aux pratiques israéliennes visant à judaïser la ville sainte et à la vider de ses habitants palestiniens.

Cette session avait adopté des recommandations concernant le lancement des activités de l'Agence Beit Mal Al Qods. Feu SM le Roi Hassan II, que dieu ait son âme, avait ainsi nommé M. Wajih Hassan Kacim directeur général de Bait Mal Al Qods dont le siège est à Casablanca.

Il a été procédé également à la nomination des membres du comité de tutelle composé de la Palestine et du Royaume du Maroc, membres permanents, ainsi que du Royaume d'Arabie Saoudite, de la République Islamique d'Iran, de la République Islamique du Pakistan et de la République du Sénégal, avec un mandat de trois ans.

3) 18-ème session du comité Al Qods

consacrant la voie du dialogue et de la concertation continue entre les pays membres du comité Al Qods, le comité a tenu sa 18-ème session dans la ville d'Agadir, au Royaume du Maroc, le 28 Jumada I-er 1421 de l'Hégire, correspondant au 28 août 2000, afin d'étudier les développements de la question d'Al Qods Acharif après l'échec des négociations de Camp David.

Cette session avait été marquée par la présence de son excellence le président Yasser Arafat, président de l'Etat de Palestine, et la participation d'une délégation représentant les Oulema musulmans et des personnalités ecclésiastiques chrétiennes de toutes les églises d'Al Qods.

Le comité Al-Qods a rendu publique les résolutions suivantes :

- Le comité Al-Qods affirme que la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen Orient était et restera l'un des objectifs majeurs et constants des états membres de l'Organisation de la Conférence Islamique sur la base des résolutions de la légalité internationale, en particulier les résolutions 242 et 338 du conseil de sécurité et le principe de la terre contre la paix.

Le comité appelle à poursuivre les négociations en vue d'assurer la poursuite du processus de paix sur cette base.

- Il appuie les efforts sincères déployés en faveur de l'instauration d'une paix équitable et globale et du retour de l'intégralité du Golan syrien occupé à la ligne du 4 juin, et salue la victoire du Liban qui a libéré son Sud.

- Il réaffirme son appui à la position de l'Etat de Palestine qui est attachée à la souveraineté sur Al-Qods Al Charif, y compris sa sainte mosquée Haram Al Qods Al Charif et tous les lieux saints chrétiens et musulmans qui sont partie intégrante des territoires palestiniens occupés depuis juin 1967. Il affirme en outre qu'Al-Qods Al Charif est la capitale de l'Etat palestinien indépendant et exprime son refus de toute tentative visant à restreindre la souveraineté palestinienne sur Al-Qods Al Charif.

- Le comité Al-Qods réaffirme la nécessité d'œuvrer pour mettre un terme à toutes les mesures et pratiques israéliennes qui sont contraires aux résolutions de la légalité internationale et aux accords conclus entre les parties israélienne et palestinienne. Il demande au conseil de sécurité de déclarer ces mesures nulles et non avenues, en vertu de la résolution 465 et de relancer le comité international de supervision et de contrôle pour empêcher l'installation de colonies de peuplement à Al Qods et dans les territoires arabes occupés, conformément à la résolution 446 du conseil de sécurité.

4: Agence Beit Mal Al-Qods

La présidence du comité Al-Qods a convoqué la première réunion du conseil d'administration de l'Agence Beit Mal Al-Qods, tenue à Marrakech le 8 Dou Al Kiida 1420 qui correspond au 14 février 2000, en présence de son Excellence, le président palestinien, M. Yasser Arafat, qui s'est soldée par l'octroi d'un soutien financier à l'agence en vue d'entamer la mise en application des projets prioritaires à Al-Qods A-Charif et d'organiser des manifestations culturelles et d'information dont les revenus bénéficieront à Beit Mal Al-Qods. Le directeur général de Beit Mal Al-Qods a été chargé d'arrêter la liste de ces projets qui concernent les domaines de l'habitat, de la santé, de l'enseignement et de la rénovation.

Il a également été procédé à l'adoption des bilans de l'agence pour les exercices 1998-1999 et 2000 et des statuts de l'agence, à savoir le règlement intérieur du conseil d'administration, le statut du personnel et le régime financier et comptable de l'Agence.

Le conseil a appelé les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique à octroyer des aides et des dons à l'agence Beit Mal Al-Qods et incité les fonds de développement nationaux et les chambres de commerce et d'Industrie dans le monde islamique ainsi que les associations caritatives à apporter leur soutien financier à l'agence.

L'Agence Beit Mal Al-Qods a été fondée en 1997 à l'initiative de Feu SM Le Roi Hassan II. Elle s'assigne pour mission la sauvegarde de la ville sainte d'Al Qods, le soutien du peuple palestinien et la sauvegarde de la mosquée Al Aqsa, des autres lieux saints ainsi que le patrimoine civilisationnel, religieux, culturel et architectural de la ville sainte.

5: Le comité de tutelle de Beit Mal Al Qods

Le Comité Al Qods a décidé, lors de sa 17-ème session, tenue les 4 et 5 Rabiaa II 1419, correspondant aux 29 et 30 juillet 1998 à Casablanca sous la présidence de Feu SM Le Roi Hassan II, la constitution du comité de tutelle Beit Mal Al Qods, chargé de l'élaboration du programme d'action et du budget de l'Agence Beit Mal Al Qods.

Le comité de tutelle a tenu sa première réunion le 22 dou al kiida 1419, correspondant au 10 mars 1999 à Rabat avec la participation des ministres des affaires étrangères des pays membres du comité.

Le comité a, en outre, mis l'accent sur la nécessité de mobiliser les moyens et potentialités islamiques en vue de soutenir la lutte et la résistance des habitants de la ville d'Al Qods A-Charif, de préserver son patrimoine civilisationnel et architectural et de protéger la ville sainte comme terre de paix, de convivialité et de cohabitation des adeptes des trois religions révélées.

Que Dieu guide nos pas pour le bien être, la gloire et la grandeur de notre oumma islamique. Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous".